




cse-c extra n°18
du 5 novembre 2020

Déclaration CGT

L'heure est grave. **Le pouvoir profite de la crise pour réformer à tout va et supprimer des droits fondamentaux.** Il n'entend pas la misère sociale ni la détresse présentes partout en France dans les Entreprises de Service Public. Celles-ci doivent être aux côtés de l'ensemble des citoyens afin de continuer à assurer l'ensemble des missions et ainsi maintenir notre pays debout.

Les services de santé, malgré leurs nombreuses alertes, sont toujours dans une situation plus que critique, mais, **ces courageux travailleurs sont encore là pour faire face à cette pandémie.**



Que fait le gouvernement pour répondre à minima à leurs revendications qui sont plus que légitimes, après plusieurs années de gel de salaires, de réductions d'effectifs, de suppressions de services, et pire encore ?

Rien. Ces années de réformes successives ont engendré des problématiques de soins et de diminution gravissime des capacités d'accueil dans les hôpitaux. Avoir réalisé tant de productivité et d'économies indignes sur des services essentiels à la vie ou d'autres en charge de la sécurité des personnes se paye aujourd'hui. Mais ce ne sont évidemment pas les décideurs qui trinquent. Les travailleurs et, plus largement, le peuple est victime de ces politiques néo libérales destructrices.

GRDF payera les pots cassés

GRDF en payera payera probablement aussi les pots cassés. Mais la direction ne sera certainement plus là pour reconnaître ses erreurs. **Les responsables et dirigeants passent mais les salariés restent, et subissent**

des stratégies qui n'ont qu'un seul intérêt : celui de la rentabilité au profit d'une infime minorité et au détriment de l'intérêt général.

Mais les agents ne sont pas dupes et ont remarqué que les décisions appliquées localement ne respectent pas les cadres fixés au national. Cela commence à se faire ressentir, d'autant que seulement d'infimes miettes sont laissées à la grande majorité des salariés.

Les agents vont se rendre compte des volumes financiers que vont représenter les remontées de dividendes aux actionnaires. Ils pourront mesurer le mépris et le peu de considération avec lesquels ils sont traités, eux qui assurent les missions essentielles de l'entreprise.



Dans le "We love Gaz" du 29 octobre 2020, notre Directeur Général Edouard SAUVAGE a, à plusieurs reprises, évoqué les agents du Service Public, acteurs du Service Public. Il a précisé que : **« collectivement nous étions une référence »** et que nous **« étions tous soudés »**.

Alors, à quand une reconnaissance à la hauteur de l'investissement quotidien des gazières et des gaziers ? Et, puisque nous sommes collectivement une référence soudée, à quand la solidarité du partage des richesses de l'entreprise créées par les seuls agents de GRDF.

4-nov 16:16, fin de l'égalité Femme/Homme



Que penser également de la considération réservée aux femmes dans les entreprises ? Depuis le 4 novembre à 16h16, l'égalité femmes-hommes tant prônée dans notre pays a, comme tous les ans, perdu son sens. Des disparités de traitements subsistent aussi dans notre entreprise en termes de

Ordre du jour

- Cadrage national dans la période de crise sanitaire (pour avis)

salaires. À quand une égalité professionnelle digne de ce nom.

Conflit Social à Sud-Est

Nous donnons des informations sur la situation du conflit social en cours dans la région Sud-Est au cas où la direction nationale ne les aurait pas. Les collègues de la région PACA sont toujours en conflit sur les revendications suivantes :

- Refus des fusions des AI sur PACA EST et OUEST
- Prime COVID à parts égales entre les trois collègues
- Arrêt du projet CLAMADIEU



Plusieurs cahiers revendicatifs ont été remis à la Direction Régionale notamment sur **Avignon, Cannes, Nice, Aix** et **Marseille**.

La délégation CGT au CSE-C de GRDF apporte tout son soutien dans la lutte que mènent actuellement les collègues sur PACA, et réclame à la direction de faire le nécessaire pour que les revendications de nos collègues soient entendues.

Pour finir, dans un contexte si particulier de crise sanitaire, la CGT réaffirme qu'il est plus que vital d'avoir des entreprises nationalisées au seul service de l'intérêt général, c'est pourquoi :

Vive les services publics de l'énergie nationalisés !

+info :

- Lire la déclaration liminaire intégrale 



Délégation nationale CGT GRDF

www.fnme-cgt.fr

Syndicats CGT et CGT Ingénieurs Cadres et Techniciens

 @CseCCGTGRDF

 @CseCCGTGRDF

jeudi 12 novembre 2020



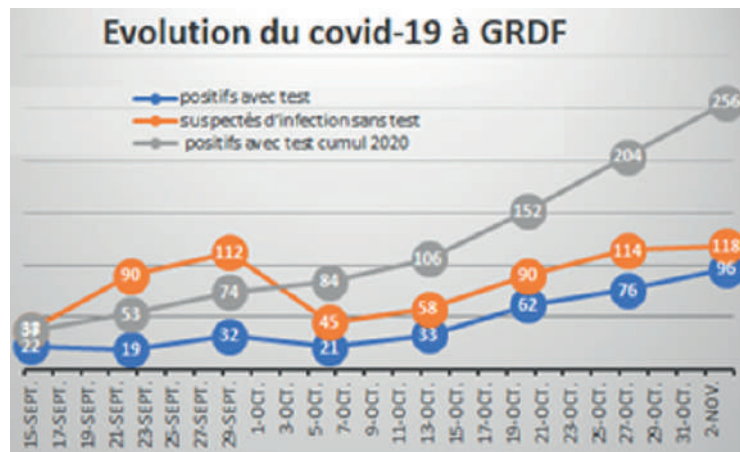


▼ 1. Cadrage national dans la période de crise sanitaire (pour avis)



Les élus étaient réunis le 05 novembre 2020 dans la continuité du CSE-C du 30 octobre. Lors de cette séance, une résolution proposée par la CGT a été adoptée par l'ensemble des membres. Elle acte l'échec du dialogue social à GRDF et notamment de l'application des mesures décidées lors de la première vague du COVID. Cette résolution doit contraindre la Direction à ne pas reproduire les mêmes erreurs. À cet effet, nous voulons qu'une note de cadrage précise soit mise en place collectivement. Que l'État décrète un nouveau confinement doit engager la responsabilité de toutes et tous, et des règles claires doivent être définies, déployées et appliquées dans notre entreprise. La seule préoccupation qui doit apparaître dans les éléments présentés par la direction est la garantie de la préservation de la santé et de la sécurité des salariés dans l'entreprise face à l'épidémie de COVID 19. Dans un dialogue social de qualité et un respect des instances, une Direction responsable nous aurait fourni des éléments qui nous auraient permis de nous positionner clairement sur des mesures précises. Les lignes qui suivent sont un florilège du flou entretenu par la Direction mais aussi la preuve que pour certains élus, les notions de prévention, de santé et de sécurité sont à revoir.

En préambule, un point d'étape sur l'évolution du covid-19 dans notre entreprise accompagné des mesures d'ordre matériel et organisationnel qu'elle met en œuvre a été présenté par la Direction.



Le premier constat, le plus flagrant, est l'augmentation inquiétante du nombre de cas positifs au sein de notre entreprise. Les chiffres de la DRHT mis en perspective dans ce tableau sont sans équivoque. Nous ne devons pas être alarmistes mais seulement nous assurer que les mesures prises sont bien en adéquation avec les risques associés et l'organisation mise en place.

Comme nous l'avons rappelé dans nos interventions, le rôle de vos élus CGT est d'interpeller l'employeur sur ses obligations réglementaires de résultat en termes de santé et de sécurité dans ce contexte sanitaire. Nous devons veiller à ce que toutes les préconisations de protection soient réunies pour l'exécution du contrat de travail. **L'employeur doit garantir des conditions optimales qui préservent non seulement votre sécurité, mais aussi celle de votre**

famille, de vos proches, des intérimaires, des prestataires et des usagers.

Afin de préparer au mieux la séance d'aujourd'hui, la commission CSSCT-C s'est réunie lundi pour nous permettre d'obtenir des éléments de réponses précis (PJ) quant à l'organisation projetée par l'employeur. Bien que l'ensemble des membres présents en CSSCT-C étaient d'accord pour pointer le manque d'informations et le peu d'éléments précis apportés par la direction, certains ont changé d'avis en CSE-C. **Qu'a-t-il pu se passer entre lundi et jeudi ?**

Nous ne pouvions nous cantonner au seul relevé de position de la commission et aux réponses imprécises de la Direction sur l'organisation du travail qu'elle compte mettre en place. **Les élus CGT ont réaffirmé lors de cette séance que les annonces gouvernementales sont claires et que le télétravail doit être la norme.**

La Direction doit prendre les mesures nécessaires pour doter en matériel les agents et permettre que le TAD soit réalisé dans de bonnes conditions (écran, ordinateur, bureau, téléphone, fauteuils...). Avant de mettre en place du TAD, il faut s'enquérir des conditions dans lequel il se réalise. Pour les agents qui ne disposent pas de conditions de confort et d'ergonomie adéquates dans leur logement pour garantir de bonnes conditions de travail, la Direction indique qu'aucune dérogation ne sera donnée par les directeurs en région. Les agents concernés devront se rapprocher de la Médecine du Travail qui statuera au cas par cas... Reste à savoir si les services de santé vont pouvoir répondre à toutes les sollicitations, au regard de leurs problématiques actuelles de fonctionnement.

Pour les élus CGT, cette note de cadrage est dissonante. En effet, pour certains services, le TAD sera bien la norme, alors que pour d'autres comme les AI et MSG, la Direction laisse entendre que les managers organiseront le travail en mode normal ! Avec le respect des gestes barrières bien entendu ! De la même manière, certains réaliseront la prise de travail à domicile quand d'autres l'effectueront sur les chantiers. Que doit-on comprendre ? Que, **comme pour l'attribution de la prime COVID-19, on priorise la santé de ceux qui organisent, au détriment de la santé de ceux qui s'exposent ?**

Depuis le début de cette pandémie et jusque début septembre, la Direction assurait le maintien de la prime d'astreinte aux "personnes vulnérables", aux cas « contact », aux salariés atteints ou suspectés d'avoir contracté la Covid19. Aujourd'hui, elle refuse de la verser, même si cet événement survient durant l'astreinte. Nous avons même entendu certains comparer la Covid 19 à une simple grippe ou une gastro-entérite pour justifier que l'absence soit simplement collectée en maladie. Ceux dont la pathologie les définit comme personnes à risque subissent donc une discrimination en lien avec leurs problèmes de santé.

Les élus CGT ont également proposé une résolution qui porte sur la prise en charge de la restauration méridienne, mais aussi sur le matériel nécessaire pour garantir de bonnes conditions de travail des personnes en TAD. Nous n'avons aucune réponse de la direction sur





ces questions. **Nous demandions simplement que la part employeur dans la participation à la restauration méridienne perdure pendant cette deuxième vague dans la continuité des mesures mises en place pendant la première. Nous considérons en effet que les conditions actuelles de restauration ne doivent pas précariser encore plus les agents et notamment les bas salaires qui voient leur pouvoir d'achat encore plus impacté.** Nous avons choqué des élus d'autres organisations syndicales qui ont fustigé l'indécence de cette résolution dont le but serait de gagner seulement quelques euros.

Les salariés qui vivent avec de bas salaires et ne disposent pas de rémunérations périphériques apprécieront ces propos méprisants de personnes qui ne sont pas à quelques euros près...

Pour les agents qui le souhaitent, la Direction donne **la possibilité d'aménager leurs horaires de travail.** Dans la période, un échange avec son manager suivi d'une confirmation par mail seront suffisants pour valider ces modifications (pas besoin de signer une convention comme le prévoit l'Accord Temps de Travail). Cette disposition est valable aussi bien pour les agents venant sur site que pour ceux en TAD. Selon la Direction, cela ne constitue nullement une modification de l'organisation ou des conditions de travail !!! Cherchez l'erreur ???

Pour l'occupation des bureaux, les open spaces, les salles de réunion, la direction nous indique que la notion "d'un mètre" doit être respectée. Elle rappelle également que hors bureau individuel, le port du masque est obligatoire.



La jauge de 12 personnes maximum est abandonnée. Les mesures se durcissent, les règles s'assouplissent. La direction se serait-elle rendu compte que l'on pouvait adapter des mesures en fonctions de la superficie ?

Concernant les formations, la Direction a défini une liste de formations 'obligatoires' ou 'certifiantes' qui ne peuvent être annulées, arguant qu'elles sont essentielles. La question est peut-être plutôt de savoir si les conditions sont réunies pour assurer des formations dans de bonnes conditions (comme la restauration à plusieurs, la restauration le soir, le déplacement en transports en commun, les mesures pour assurer les exercices pratiques, les conditions d'aménagement des salles pour la partie théorique, les lieux d'hébergement ...). Nous avons de nombreux retours d'agents qui s'inquiètent des conditions dans lesquelles ces formations se déroulent. Certains nous demandent même comment ils peuvent refuser d'y participer. La Direction a probablement eu les mêmes retours mais a sans doute préféré les ignorer.

Les Unités Opérationnelles Nationales (UON), en tant qu'entités mixtes sont concernées par les textes en vigueur à GRDF et à Enedis. Les textes prévoient notamment qu'une Délégation Spéciale composée des membres des deux CSE-C se réunisse pour fixer les dispositions conjointes applicables dans ces unités. La Direction réinterprète une nouvelle fois les textes et nous informe que, pour les UON, les mesures ont été partagées avec ENEDIS, sans que nous y soyons associés. Là aussi, pour la Direction tout est normal...

Vous l'aurez compris, au regard des éléments que nous venons de relater, nous ne pouvons pas assurer pleinement la mission qui nous est confiée.

En applications de textes de loi qui prévalent dans toutes entreprises et donc à GRDF, **les membres CGT ont proposé aux élus du CSE-C une résolution qui précise que, face aux réponses incomplètes de la Direction mais aussi face aux applications qui peuvent être faites de la note de cadrage en région, nous n'étions pas en capacité d'émettre un avis.**

Nous avons également demandé que les CSE-E soient consultés pour avis sur les documents qui leur seront présentés sur le sujet en souhaitant qu'ils obtiennent des réponses précises sur l'organisation projetée en région.

Cette résolution a été adoptée à la majorité des membres.

Majorité mais pas unanimité, car certains membres (ceux qui ne sont pas à quelques euros prêt) ont estimé que la Direction avait rempli l'ensemble de ses prérogatives et que tout était réuni pour mettre en œuvre la note de cadrage. Ils ont donc voté contre la résolution.

Normalement, dans le respect que nous devons avoir les uns envers les autres et après une résolution adoptée à la majorité des membres, l'étape suivante aurait dû être l'information et la consultation en région. Mais à notre grande surprise, après la sollicitation du président, les élus qui ont voté contre la résolution ont tout de même souhaité émettre un avis. Les autres, dont nous faisons partie, n'ont pas pris part au vote et ont maintenu leur position exprimée dans la résolution. Nous avons mis en avant les raisons pour lesquelles, juridiquement, la Direction ne pouvait pas procéder à une consultation en l'état.

Nous vous informons donc qu'un avis favorable a été rendu par le CSE-C.

Les élus qui ont rendu un avis positif sur le dossier ont même félicité la direction. En élus responsables, ils ont tout de même émis quelques réserves et ont prévenu qu'ils resteraient attentifs. Chapeau bas...

Leur caution donne un chèque en blanc aux employeurs sur l'organisation de l'entreprise. Ce simulacre de démocratie engage la responsabilité de celles et ceux qui accompagnent la Direction dans la mise en place de mesures approximatives qui pourraient avoir de lourdes conséquences sur la santé et la sécurité des salariés dans ces circonstances si particulières.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos élus et syndicats CGT de proximité pour vous informer et porter à leur connaissance tous les dysfonctionnements qui vous mettraient dans une situation délicate. Vous pouvez compter sur nous pour intervenir rapidement.

Ne subissez pas, informez-vous, réagissez et faites-vous entendre en interpellant vos élus et syndicats CGT de proximité.

+info :

- Déclaration sur le cadrage national 📄
- Demandes CSSCT-C du 2-nov 📄
- Résolution sur la restauration méridienne 📄
- Résolution sur le cadrage national 📄

